



UDAP de la Manche

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

L'UDAP de la Manche, installée à Saint-Lô dans les locaux de la préfecture, est un service de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, dont le siège est à Caen.

Les responsables de l'UDAP sont architectes et urbanistes de l'État portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).



Les deux ABF de l'UDAP de la Manche assistés de deux techniciens des bâtiments de France sont à la disposition de tout citoyen ayant un projet élaboré ou ressentant le besoin de conseils préalables. C'est notamment le cas des propriétaires de monuments historiques et des habitants des espaces protégés (abords de monument historique, site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé).

L'UDAP accompagne également les principaux décideurs dans l'ensemble du processus d'un projet d'aménagement : les responsables territoriaux (élus, services techniques, syndicats intercommunaux), notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) ou des projets d'aménagement (lotissements, équipements, espaces publics), les autres services de l'État intervenant dans le domaine de l'aménagement, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre (promoteurs privés ou publics, architectes, paysagistes).

Les deux ABF assurent des permanences à Saint-Lô, Granville, Avranches, Coutances, Cherbourg, Villedieu-les-Poêles-Rouffigny et au Mont-Saint-Michel.



L'UDAP a une vocation très ouverte fondée sur trois grandes missions :

- **Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité**
- **Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés**
- **Assurer la conservation et la valorisation des monuments historiques**

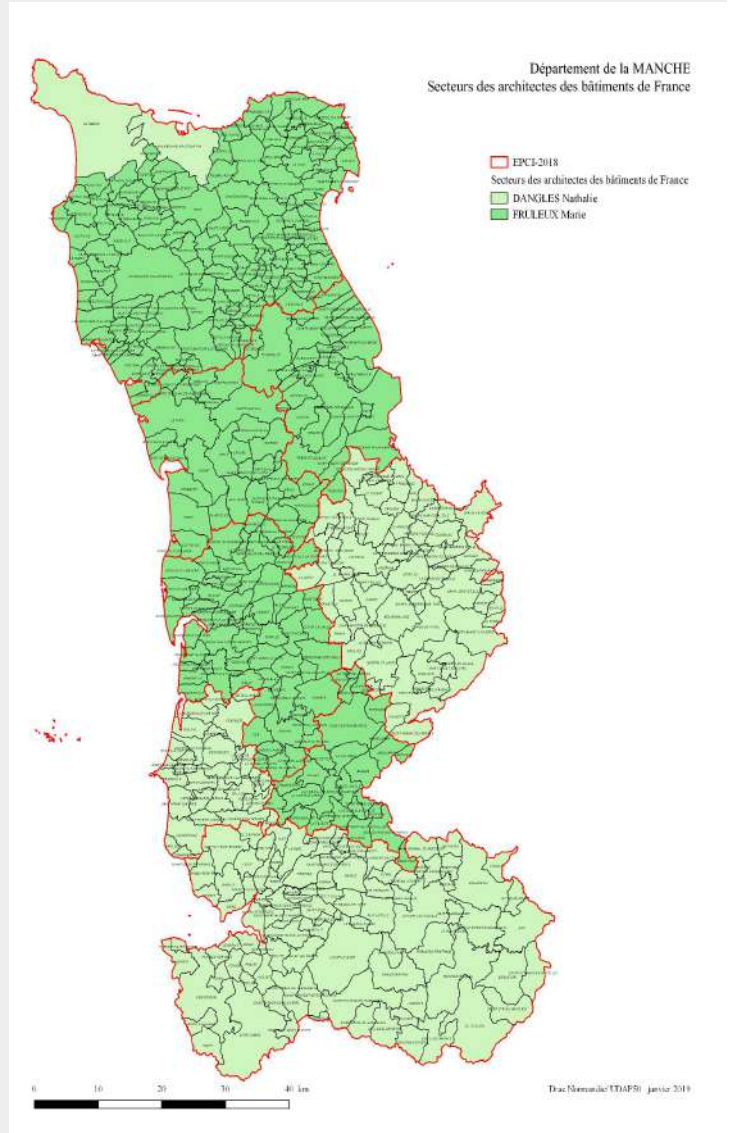
Des fiches conseils réalisées par les UDAP de Normandie sont à la disposition du public. Ces fiches ont pour objectifs de favoriser la qualité architecturale et urbaine, de sensibiliser sur les caractères spécifiques des territoires ou d'informer le public sur les démarches administratives, et ce en amont de la phase administrative d'instruction des dossiers.





La Manche en quelques chiffres

- 476 communes
- 499 800 habitants
- 595 000 hectares
- 458 monuments historiques (MH classés et inscrits)
- 1 MH classé appartenant à l'État : la cathédrale de Coutances (ABF conservateur)
- 4 SPR créés (2 à Granville, 1 à Coutances, 1 à Villedieu-les-Poêles) et 5 à l'étude (Coutançais, Avranches, Valognes, Bricquebec, Granville Pays de l'Estran)
- 36 sites classés (22 954 ha) et 28 sites inscrits (11 662 ha)
- 2 Pays d'art et d'histoire (PAH du Coutançais et PAH du Clos du Cotentin)
- 2 Parcs naturels régionaux : PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, et PRN Normandie Maine
- 2 Biens patrimoine mondial UNESCO : Mont-Saint-Michel et sa baie (inscrit en 1979) et Saint-Vaast-la-Hougue (inscrit en 2008)
- 39 immeubles labellisés ACR (label XXe siècle)



Horaires d'ouverture au public : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
 Adresse : 3 place de la préfecture - BP 80494 - 50004 Saint-Lô cedex
 Téléphone : 02 33 72 61 74
 Courriel : sdap.manche@culture.gouv.fr

Fiches conseils : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie

